

Demande de congé durant la période scolaire

Nom et Prénom de l'enfant :

Groupe :

Semaine de congé :

du lundi : au vendredi :

Semaine de congé :

du lundi : au vendredi :

Date : Signature du parent :

Comme le stipule le règlement, toutes les absences, quel qu'en soit le motif, sont facturées conformément au contrat de prestations ou à l'inscription dédiée aux vacances scolaires. Toutefois, de manière à offrir la possibilité aux parents de prendre des vacances durant les périodes scolaires, la structure autorise une absence d'au maximum deux semaines par année (à prendre par semaine entière du lundi au vendredi), durant lesquelles les prestations **sont facturées uniquement à hauteur de 20% pour la crèche**. Pour bénéficier de ces conditions, l'absence doit être annoncée **au minimum 30 jours à l'avance par écrit** à la responsable de secteur.

À remplir uniquement par le Service de l'Enfance

Pour le Service de l'Enfance :

Accepté Refusé Commentaires :

Responsable de secteur : Signature :

Lieu et date :